

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-346**

Construction, aménagement, entretien et  
gestion d'équipements culturels et sportifs  
d'intérêt communautaire

**NAUTICUM**

Contrats de prestations de services  
Aqua Training Hub - Aquadynamic

Contrats avec Planet Fitness

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	<b>13 NOV. 2023</b>
Publié	

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu les articles L 2123-1 et R2122-8 du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que les Maîtres-Nageurs-Sauveteurs de Roannais Agglomération dispensant des cours aqua dynamiques ;

Considérant que la mise en pratique des cours aqua dynamiques nécessite l'accès au service Aqua Training Hub, proposé par Planet Fitness, qui comprend des contenus d'entraînements musicalisés, des banques d'exercices, des conseils, des outils de marketing et de communication ;

Considérant l'offre reçue par Planet Fitness pour la réalisation de ces prestations ;

**DECIDE**

- D'approuver les contrats de prestations de services et les conditions générales de vente correspondantes proposés par Planet Fitness et permettant d'accéder au service Aqua Training Hub ;
- De préciser que le premier contrat est conclu pour le mois de décembre 2023 et s'élève à 208.25€ HT ;
- De préciser que le second contrat est conclu pour l'année 2024 et s'élève à 208.25 € HT/mois, soit un montant annuel de 2 499 € HT ;

*Par délégation du Conseil communautaire,  
pour le Président et par subdélégation,*

**Jacques TRONCY**

Vice-Président délégué aux Finances  
et aux Achats publics

